

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2014**

Délibération  
n° 2014.11.127.B

**Village d'entreprises  
"Les Molines Nord" -  
travaux de  
construction - Lot n° 2  
"fondations - gros  
oeuvre" : avenant n° 2**

**LE VINGT SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 novembre 2014**

**Secrétaire de séance** : Bernard CONTAMINE

**Membres présents** :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

Yannick PERONNET à Denis DOLIMONT, Jacques PERSYN à Michel GERMANEAU, Xavier BONNEFONT à François NEBOUT

**Excusé(s)** :

Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD, Gérard DEZIER

**Absent(s)** :

Yannick PERONNET, Jacques PERSYN, Xavier BONNEFONT

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2014**

**DELIBERATION  
N° 2014.11.127.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

**VILLAGE D'ENTREPRISES "LES MOLINES NORD" - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT  
N° 2 "FONDATIONS - GROS OEUVRE" : AVENANT N° 2**

Par délibération n° 40B du 22 mars 2013, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation des marchés à procédure adaptée pour la construction du Village d'entreprises « Les Molines Nord » à Angoulême.

La commission pour les marchés adaptés du 5 décembre 2013 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n° 2 « fondations - gros oeuvre » à la société LEONARD BATIMENT – 60 rue du Capitaine Favre – BP 1145 – 16004 ANGOULEME pour un montant de 286 000,00 € HT.

Par délibération n° 92 B du 2 octobre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 en plus-value qui a porté le montant du marché à 292 267,00 € HT.

Différentes modifications sont aujourd'hui à prendre en compte :

Travaux en plus-value non prévus au marché de base:

- réalisation de bandes d'enduit pour pose des menuiseries extérieures 1 634,70 € HT
- prise en charge des frais dus à la suppression de 3 murs séparatifs 2 499,69 € HT

Travaux en moins-value :

- suppression de drains en phase chantier suite à une météo favorable (ligne 1.3.10 du BPU) - 5 838,00 € HT
- suppression de 3 murs de séparation des ateliers (ligne 1.1.4.11 du BPU) - 24 568,62 € HT

**Montant HT - 26 272,23 € HT**

Le montant de l'avenant en moins-value est de - 26 272,23 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 4 novembre 2014,

Sous réserve de la commission d'appel d'offres du 27 novembre 2014,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 2 au lot n° 2 « fondations - gros oeuvre » confié à la société LEONARD BATIMENT – 60 rue du Capitaine Favre – BP 1145 – 16004 ANGOULEME ayant pour objet des prestations en moins-value d'un montant de 26 272,23 € HT.

Le montant du marché est ramené de 286 000,00 € HT à 265 994,77 € HT, soit une diminution de 6,99% par rapport au montant initial du marché.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en qualité de 3<sup>ème</sup> vice-présidente en charge des marchés publics à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe développement économique – article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>04 décembre 2014</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>04 décembre 2014</b>